Le drame de Roubaix

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Mais craignant des représailles, elle l'avait retirée. Elle vivait sous une éternelle menace de mort.

Elle avait confié, du reste, à des voisins, à quels caprices de son mari elle devait se soumettre. Une personne même, la prenant en pitié, lui avait proposé de lui donner l'argent nécessaire pour qu'elle puisse s'enfuir de l'enfer de misère et de terreur où elle était plongée.

Elle n'eut pas le courage de partir. Et dans ce milieu sordide, qui s'emplissait d'épouvante quand la brute avinée y proférait insultes et menaces de mort, un quatrième enfant naquit.

La mère résignée et passive, accepta ce nouveau venu, l'âme emplie d'angoisse. Un malheureux de plus tombait dans ce lamentable foyer.

Le mari continua de boire. Il ne travailla pas régulièrement. Les scènes se multiplièrent, provoquées par une jalousie vengée et par la démence alcoolique du tortionnaire.

Mme Vromant se sentit mère pour la cinquième fois !

Un cri de prière et de douleur

Tout le quartier compatissait à la navrante destinée de Mme Vromant. Mais il marquait au mari une hostilité méprisante. Quand il entrait dans les estaminets, on s'écartait de l'être moral repugnant qui, au physique, ne manquait pas d'une certaine séduction.

Alors, sentant bien en quel mépris il était tenu, Vromant recherche des estaminets excentriques. Souvent même, il but, chez lui, jusqu'à l'ivresse.

Il travailla, pendant quelque temps, comme homme de peine chez un commerçant de la place Sainte Elisabeth et à la fin du mois de février, il fut congédié.

Or, le samedi 3 mars, Vromant ayant dépensé tout l'argent du ménage, celui-ci n'avait plus aucune ressource. Quand il rentra chez lui le soir, il fit une scène épouvantable. Il trouva cinq francs que sa femme avait cachés pour donner un acompte à l'épicerie où elle s'approvisionnait et il battit sa femme, lui demandant d'où venait cet argent.

La malheureuse, pour ne pas mourir de faim, elle et ses enfants, avait dû implorer sa sœur et sa belle-sœur. L'une lui donna 15 francs, l'autre quelques provisions de ménage.

Elle pressentait, ce qui devait arriver, du reste : « Je n'ai plus que 15 francs, confia-t-elle à une voisine. Quand il aura tout bu, il me tuera ».

Et c'est ce qui s'est produit.

Le crime

Mardi, vers 18 h. 30, Vromant rentra chez lui. Il était surexcité

— Eh bien ! lui dit sa femme, as-tu trouvé de l'ouvrage ? On ne peut vivre ainsi. Tu es paresseux et tu bois trop.

— Paresseux, lui dit-il, ricanant. J'ai trouvé du travail chez Landrieux, entrepreneur.

On va boire. Va chercher à boire.

La femme refuse. Alors s'éleva la scène tumultueuse. Elle fut plus violente que celles qui l'avaient précédée. Les voisins perçurent les éclats de voix, la bataille, les cris des enfants épouvantés.

Puis, ces mots : « Je t'en supplie, Fernand, ne fais pas ça, laisse-moi vivre pour tes enfants ! ».

Un long, un déchirant cri de douleur. Une pauvre mère expirait, tuée par une brute.

La scène sanglante

Les voisins se rendirent compte que la tragique et fatale menace, si souvent proférée était accomplie. Mais Vromant inspirait une telle terreur que nul n'osa intervenir. Le silence se fit sur une victime, poignardée dans les circonstances suivantes :

Au paroxysme de la colère, Vromant monta dans la chambre. Il s'empara d'un couteau de boucher, dont la lame avait 17 centimètres de long. Elle était effilée et couverte de rouille.

Il descendit, proféra encore des menaces et insensible à la prière de la mère et des enfants, il plongea la lame dans le dos de son épouse. Elle pénétra dans la région de l'omoplate droite et sortit sous le sein.

Alors pendant que sa victime râlait et qu'une mare de sang se répandait, sous l'œil de ses enfants glacés d'effroi lentement, il plaça un oreiller sous la tête de Mme Vromant. Il enleva une couverture de son lit et en recouvrit le corps inerte de la pauvre martyre, dont le calvaire était terminé.

Puis il sortit. Il fit un tour de promenade sur le boulevard, il voulait acheter des cigarettes, mais tous les débits étaient fermés. Alors, calme, il rentra. Il se trouva en face de M. Maloc, commissaire de police du 3e arrondissement, qui le mit en état d'arrestation.

Le magistrat, prévenu par l'agent Dubus, habitant le quartier, ouvrit aussitôt son enquête. Le Parquet fut informé, de même que M. Desmetre, commissaire central de police, qui, à minuit, se rendait rue Jean Macé.

Après qu'il fut sorti, son crime accompli, Vromant se rendit chez un voisin : « Allez prévenir la police, lui dit-il, que je viens de tuer ma femme ! ».

Vers huit heures, l'aîné des enfants était venu informer un autre voisin que « Papa avait tué Maman ! ».

Descente du Parquet de Lille

Ce crime lamentable a mis en émoi le tranquille et paisible quartier avoisinant le groupe scolaire Linné.

Toute la sympathie populaire va à l'épouse infortunée, torturée, violentée, puis assassinée par une brute. Et si les éloges sont unanimes à l'adresse de Mme Vromant une hostilité presque haineuse se manifeste envers le mari assassin.

A 11 heures, hier matin, le Parquet de Lille s'est rendu à Roubaix.

Après une conférence au commissariat central à laquelle assistaient MM. Glorian, juge d'instruction ; Rogier, substitut de M. le Procureur de la République ; son greffier ; Desmetre, commissaire central et Maloc, commissaire ayant conduit l'enquête, Vromant fut interrogé. Il fit des aveux complets.

On se rendit ensuite à la maison du crime, où la scène fut reconstituée.

Vromant, solidement enchaîné par des agents, était reconduit à midi au poste central de police, sous les huées de la foule, criant : « A mort ! A mort ! ».

Les quatre malheureux enfants issus de cette union fatale : Edouard, 8 ans 1/2 ; Fernande, 7 ans ; Achille, 4 ans ; Pierre, 3 ans, ont passé la nuit chez une voisine, qui les a recueillis.

Hier, ils ont été placés au Patronage, 5, rue des Poissonceaux, à Lille.

Le cadavre de Mme Vromant, transporté au dépôt mortuaire de la Fraternité, sera autopsié, sur l'ordre du Parquet, par M. le docteur Delahousse médecin légiste.

Ainsi s'achève un drame de misère, de jalousie, de paresse et d'alcool.

Au Conseil de la S. D. N.

UNE DÉCISION DANS L'AFFAIRE DES MITRAILLEUSES

Dans une séance publique décidée au dernier moment, le Conseil de la S. D. N., après avoir entendu les représentants de la Petite Entente et de la Hongrie, et après certaines questions que M. Briand a posées au représentant du Gouvernement hongrois, a nommé un comité de trois membres composé de MM. Beelaerts Van Blokland, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas ; Procope, Finlande et Villegas, Chili, qui va, sans délai, instruire l'affaire des mitrailleuses et fera un rapport au Conseil dans une prochaine séance.

LA TERRIBLE EXPLOSION D'UNE FABRIQUE DE PIECES D'ARTIFICES

On apprend de Sawarang (Java) que le nombre de tués dans l'explosion d'une fabrique de pièces d'artifices à Koedeow, s'élève à 25 ; celui des blessés à 100 ; on compte 20 manquants et plusieurs centaines de maisons ont été détruites.

Un débat au Sénat sur la circulation monétaire et la stabilisation

VOTE DU COLLECTIF DE 1927

Au début de sa séance d'hier après-midi, le Sénat a adopté le projet relatif au dépôt législatif, dans les archives nationales et départementales, des actes de plus de 125 ans de date conservés dans les études de notaire.

Puis l'Assemblée discute le projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1927, au titre du budget général et des budgets annexes.

M. CHERON explique les dispositions nombreuses de son rapport et cite de nombreux chiffres.

Puis M HERY déclare que le Gouvernement n'a pas eu dans son œuvre de rétablissement financier autant de confiance que le pays. Il a recouru à un artifice, l'achat de l'or et de devises au cours du jour avec du papier fabriqué selon les besoins. Sous l'orateur, l'article « Divers », au bilan de la Banque de France, atteint plus de 25 milliards.

DÉCLARATION DE M. POINCARÉ

M. POINCARE : Ces achats de devises avaient pour but de donner à la Banque de France les moyens de lutter contre la spéculation. Quant au chiffre exact de ces devises, vous ne me le ferez pas dire car ce renseignement serait utilisé immédiatement par l'étranger.

« La Banque a dû viser du côté où elle était attaquée ; elle a toujours été forcée d'acheter, mais ainsi, elle augmentait son encaisse. Tous les billets frappés n'ont pas été mis en circulation. Nous pourrons, le jour venu, opérer une ponction qui en ramènerait le nombre au chiffre que nous estimerons utile. »

Comme M. HERY affirme que le franc-papier lira se déprécient ; M. POINCARE déclare que cela est impossible actuellement.

« Entre une livre-sterling et 125 francs-papier, pourquoi alors M. HERY, peu à peu ne préférera la livre-sterling. Il se pratiquera des cours occultes, vous appellerez cela hausse des prix, voilà toute la différence. L'augmentation des loyers est significative à cet égard. Le franc se déprécie par un mouvement sournois. »

M. POINCARE réplique : « Je n'ai pas bien compris votre argumentation. Vous démontrez que le franc se déprécie, puis vous nous reprochez de l'empêcher de bouger. Le franc se déprécie ? Parlez-vous changes ou pouvoir d'achat ? Les changes, nous les maintenons. Le pouvoir d'achat dépend du prix des choses. Or, vous n'en avez pas parlé. »

LA QUESTION DE LA STABILISATION

« Les députés socialistes, poursuit le Président du Conseil, m'ont demandé de stabiliser, parce qu'il y avait identité entre l'indice du franc et celui des prix. Si les prix augmentent, évidemment le pouvoir d'achat du franc s'abaissera. Vous nous reprochez de spéculer contre le franc. Il y a des intérêts contraires dans le pays. Le Gouvernement a à voir au-dessus de tout l'intérêt national. C'est une erreur de croire que quand on a dit : « Nous avons stabilisé, tout est fini ». Non ! Vous n'avez pas une balance commerciale en excédent. Votre stabilité est précaire. Nous avons donc garanti les intérêts de l'économie nationale. »

LA RÉTROACTIVITÉ DE TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

M. Reboul intervient ensuite au sujet de la rétroactivité de traitements de certains fonctionnaires.

M. Poincaré répond que la rétroactivité ne pourra remonter jusqu'à l'exercice 1926. M. Reboul dit que les intéressés seront déçus. Le Président du Conseil répète qu'il examinera la question mais qu'il ne peut faire de promesse.

La discussion est close. Sur le chapitre 76, un amendement de M. Israël, tendant au rétablissement du crédit de trois millions pour indemniser les travailleurs de la terre est voté.

D'autres chapitres sont adoptés avec certaines modifications. Un amendement de M. Sireyjol, en faveur des meuniers et boulangers est disjoint après un vif débat.

Finalement, l'ensemble est adopté au scrutin public par 276 voix contre 19 sur 295 votants.

Deux sexagénaires assommés à coups de marteau par leur gendre

Un drame épouvantable s'est déroulé dans la nuit du 5 au 6 mars, dans le petit village de Marey, près d'Epinal. Inquiet de ne pas voir, contrairement à leurs habitudes M. Alexandre Chanaux, 79 ans, et sa femme, 71 ans, vaquer à leurs occupations, un voisin, M. Pinchaux, pénétrait dans la maison et découvrait, étendus dans leur lits, baignant dans une mare de sang, les deux vieillards. Ceux-ci déclarèrent qu'au cours de la nuit, alors qu'ils dormaient profondément, ils avaient été assaillis par un inconnu et frappés sauvagement à la tête.

Le Parquet d'Epinal, prévenu aussitôt, s'est rendu sur les lieux et, après une rapide enquête, soupçonna Pierre Villaum, 37 ans, né à Contrexéville, qui, pressé de questions commença par nier, mais la découverte dans son atelier d'un marteau maculé de sang devait le confondre et le faire entrer dans la voie des aveux. Il déclara que vers Pâques 1927, il avait prié ses beaux-parents de lui céder un de leur champs. Ils s'y étaient refusés et il en conçut de la haine qui s'aggrava, ces jours derniers, en voyant des étrangers labourer le champ qu'il avait réclamé.

On lui avait dit aussi que ses beaux-parents voulaient déshériter sa femme. Il s'armait alors d'un marteau et, après avoir brisé un carreau, il pénétra dans la chambre de ses beaux-parents qui dormaient profondément. La figure recouverte d'un mouchoir et sans allumer l'électricité, il frappa à coups redoublés et prit la fuite. En route, il essuya son marteau dans la rosée, espérant ainsi effacer toute trace de sang, puis, après s'être lavé, il rentra se coucher auprès de sa femme qui ne s'était aperçu de rien.

Le meurtrier, arrêté, sera transféré à la prison d'Epinal. L'état des deux victimes est désespéré.

L'assassin de l'instituteur de Ste-Ruffine a été arrêté

C'est le nommé Camille Gaugin, âgé de 24 ans, qui assassina M. Obbild, instituteur à Sainte-Ruffine, près de Metz. Le meurtrier tenta de se suicider au chemin blanc à Nancy ; ses jours ne sont pas en danger. Il a fait des aveux complets. Il tua, pour le voler, M. Obbild et il s'empara de 710 francs qu'il dépensa à Nancy. Hier matin se sentant traqué, il résolut de se suicider. Il écrivit une carte à une femme, pensionnaire d'une maison de tolérance, la prévenant de sa funeste détermination, puis, vers une heure de l'après midi il se tira une balle de revolver dans la tête. Gaugin, qui est originaire de Devant-les-Ponts, habitait depuis quelques temps Sainte-Ruffine et connaissait donc bien sa victime.

UN JARDINIER A TENTÉ DE SE TUER

Un jardinier de Sainte-Ruffine, nommé Metheln, père de cinq enfants, se croyant à tort soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat de l'instituteur Obbild parce qu'il avait été vu, dimanche soir, pris de boisson, a tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur. Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital Sainte-Blandine, à Metz.

UN VAPEUR ANGLAIS BOMBARDÉ PAR UN CONTRE-TORPILLEUR AMÉRICAIN

On mande de Washington que le contre-torpilleur américain « Cassin » a tiré huit obus sur le transport anglais « Isle-of-June » au large de Niant. Le tir du contre-torpilleur américain étant défectueux, les passagers du vapeur anglais en furent quittes pour la peur.

La raison donnée de l'action du « Cassin », serait que l' « Isle-of-June », suspect de faire de la contrebande, ne se serait pas immédiatement soumis aux ordres du capitaine américain, qui voulait exercer un droit de fouille.

Le consul anglais informera l'ambassadeur d'Angleterre de cette affaire.

LA JOURNÉE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES MATCHES DU 11 MARS

Dernier match de Championnat du Nord : Stade Roubaisien contre Olympique Lillois. — Ce sera le dernier, mais un dire match en perspective.

En effet, l'Olympique Lillois peut encore être Champion du Nord si Bourgogne cup son terrain, met en échec Amiens et l'U.S.T., ce qui n'est pas invraisemblable car les Boulonnais voudront sur leur terrain, prouver qu'ils n'ont pas démérité de leurs supporters. De plus de par la victoire d'Enclatre sur le Stade Roubaisien, le Stade Roubaisien doit battre l'Olympique Lillois et le Racing Club de Roubaix pour se sauver de la Promotion.

Comme le jeudi suivant les Lillois doivent rendre visite au C.A.P. à Paris pour le quart de finale de la Coupe de France, qui doit être rejoué, ce sera le dernier galop d'entraînement et il est à souhaiter que par un jeu précis, méthodique et efficace, ils donnent confiance à leurs supporters.

Union Sportive de Lezennes. — U.S. Lezennes 1 A contre U.S. Chênes-Anstaing à 10 h. à Chênes. Rendez-vous chez Picavet R. suivant convocation à 8 h. 30. Délégué : M. Drennaux.

U.S. Lezennes 2 contre Stade Madeleinois 2 à 10 h. à Lezennes. Rendez-vous au vestiaire à 9 h. 30. Délégué et arbitre : M. Dassonville.

U.S. Lezennes Juniors A contre A.S. Ste-Barbe d'Oignies Juniors A à 10 h. à Oignies. Match comptant pour le Championnat du Nord Juniors de district. Rendez-vous chez Descamps à 7 h. 30. Délégué : M. Fiolet.

U.S. Lezennes Minimes A contre Stade Marcquois Minimes à 8 h. 30 à Lezennes. Rendez-vous au vestiaire à 8 h. Délégué : M. Rumez Pierre. Arbitre : M. Pollet.

Jeunesse Sportive Roubaisienne 1 A contre U.S. Pont-à-Marcq.

Les équipiers suivants sont convoqués au siège, 74, rue Ai. France à 12 h. : Chevalier, Vahoutte, Dewez, De Vlieger, R. Mesnil, Lecomte, Mahieu, Deruick, Deroque, Cauchy, Broutin, De Vlieger O., Bichu, Leclercq.

U.E. Péronchies : A 15 heures à Roubaix : F.C. Roubaix 1 A et U.S.P. 1 A. Départ à 12 h. 45 par camion-auto.

A 10 h. à Péronchies : F.C. Roubaix 1 B et U.S.P. 1 B.

A 10 h. à Péronchies : R.C. Roubaix 2 et U.S.P. 2.

A 10 h. à Roubaix : R.C. Roubaix 3 et U.S.P. 3. Départ à 8 h. 45 en camionnette.

Demain Athlétique 1 A contre A.S. Raismes 1 A. — Pour l'avant dernier match de championnat, les Denaisiens n'auront pas la partie facile car les Raismois ne se laissent pas manier facilement. Les leaders doivent plus que jamais se tenir sur leurs gardes, s'ils veulent rester premier du classement. Ils auront l'avantage de jouer sur leur terrain, mais cet avantage est parfois bien minime lorsque l'on est en présence d'adversaires résolus et décidés d'enlever les 2 points. Ce sera le dernier match de championnat qui aura lieu sur le terrain de la Place Baudin cette année.

G.A. Lillois : Equipe 1 A et 1 B contre Union Sportive Montagnarde de Cassel à Cassel.

Equipe 2 contre Union Sportive des Cheminots d'Hellemmes 2 à 9 h. 30 au Croisé-Laroche. Délégué : M. Devriester.

Equipe 3 contre Union Sportive des Cheminots d'Hellemmes 3 à 10 heures au Croisé-Laroche. Délégué : M. Mareille.

Equipe Minimes contre Union Sportive de Béthune-Tremesnil à 9 h. 45 à l'Arbrisseau. Délégué : M. Gravelin.

DEMANDES DE MATCHES

A l'Union Sportive Cappelloise. — L'U.S.C. demande des matches pour ses équipes 1 A, 1 B et Juniors sur son terrain ou sur terrains adverses les 25 mars, 1er, 8, 15, 22, 29 avril ; 6, 13, 17, 20 et 27 mai, en matches aller et retour.

Pour tous renseignements s'adresser au vice-président, M. Elleboode René, 52 bis, rue Emmery, Dunkerque.

Lommoise Sportive. — Equipe 1 A pourrait le 11 mars après-midi, terrain au choix, retour en mai.

Equipe 1 B à partir du 18 mars inclus.

Equipe 2 : 25 mars 29 avril et mois de mai.

Equipe 3 pour le 11 mars et le reste de la saison.

Ecrire ou téléphon à H. Lecouty, 11, rue Descartes, Lille, téléphone 343 ou 1907, Lille.

Le Sport Club Pitouski d'Escautpont 1 A et 1 B demande matches sur son terrain le 18 et 25 mars, 15 et 29 avril.

Adresser correspondance Czeworka, Grand Salon Chaumière Brunehaut, Escautpont, Nord.

L'Amical Club de la Scliture Lilloise 1 libre dimanche prochain 11 mars, par suite de forfait demande match l'après-midi sur son terrain, retour assuré. Ecrire à M. Boucly Marcel, 49, rue St-Etienne, Lille, ou téléphoner au 53.08 Lille.

Electric Club Lillois demande matches pour ses équipes 1, 2 et 3 aux dates suivantes :

Equipe 1 : 18 mars 25 mars, 1er avril.

Equipe 2 : 11, 25 mars.

Equipe 3 : 18, 25 mars.

Ecrire ou téléphoner à M. Charles Schellens 180 Route d'Arras à Lille. Téléphone : 296 ou 2-0.

Union Sportive de Wasquehal, équipe 1 A contre bonne équipe dimanche prochain à 10 heures sur terrain adverse. Ecrire d'urgence à M. Buyse, 28, rue Ferrer à Wasquehal.

Union Sportive des Cheminots d'Hellemmes, demande matches pour son équipe 2, le 25 mars et le mois d'avril ; pour son équipe junior, les 25 mars, les 1er et 29 avril. Ecrire à M. Birembaux Marcel, 14, rue Danton, à Hellemmes-Lille.

Le S. S. Aniches. — Equipes 1 B et 2 du S. C. Aniches, 1er mai, 1er avril et mai, demandent matches. Ecrire pour accord, à M. Roland Bertiaux, 38, rue des Ecoles, à Aniches (Nord).

BOXE

LES CHAMPIONNATS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES DE BOXE ANGLAISE 1928

La Fédération Française de Boxe organise en mars 1928, comme les années précédentes, ses championnats académiques scolaires et universitaires, lesquels championnats se disputeront dans le ressort de chaque académie.

Ces Championnats sont organisés par des Sociétés affiliées à la Fédération Française de Boxe désignées par le Conseil de la F.F.B.

Ces Championnats sont ouverts aux scolaires et universitaires français et étrangers faisant partie d'un des ressorts académiques français et titulaires d'une licence d'amateur de la F.F.B.

Il n'est pas organisé de Championnats de France Scolaires et Universitaires.

En ce qui concerne l'organisation de ces épreuves, la Fédération Française de Boxe a édicté les règles suivantes :

Aucune organisation ne peut être annoncée ou commencée sans une autorisation du Conseil de la Fédération Française de Boxe.

La date de clôture pour la réception des engagements est fixée à huit jours pleins au moins avant la date des matches et tout boxeur dont l'engagement n'est pas en règle au moment de cette clôture ne peut être inscrit.

Immédiatement après la clôture des engagements et le jour même la liste complète des inscrits devra être adressée à la Fédération Française de Boxe, 94 Boulevard Poissonnière Paris, en indiquant, pour les boxeurs déjà licenciés le numéro de leur licence et en joignant à cet envoi les demandes de licences remplies et signées par les intéressés qui ne seraient pas encore titulaires d'une licence, de façon à permettre la vérification des listes de concurrents et l'établissement des licences.

Les Scolaires et Universitaires sont définis comme suit par l'article 9 des règlements sportifs de la F.F.B.

Sont considérés comme scolaires tous les jeunes gens élèves d'un établissement public ou privé donnant l'enseignement primaire, secondaire, technique ou supérieur, âgés de moins de seize ans, mais n'ayant pas 18 ans révolus le 1er octobre de l'année au cours de laquelle ils peuvent concourir comme scolaires.

Sont considérés comme universitaires : Les scolaires ayant décoré 18ans le 1er octobre de l'année au cours de laquelle ils peuvent concourir comme universitaires.

Il n'est pas admis de professionnels parmi les scolaires ou universitaires.

L'âge minimum pour l'obtention d'une licence, et par conséquent pour être admis à combattre, est de seize ans.

Nous rappelons que l'Académie de Lille comprend les départements suivants : Nord, Aisne, Ardennes, Pas-de-Calais, Somme.

VOICI DES BOXEURS

Vandenbroucke de Lille, 56 kilos, relève le défi de Lairs et accepte d'avance toutes conditions.

Le Boxing Nordiste tient à la disposition des organisateurs les hommes suivants :

Amédéurt. — Norbert (lourd) 81 kilos ; Banchet 67 k. ; Jack Burns, 66 k. ; Rasmussen, 64 k. ; Sinler, 75 k. ; Clayes, 80 k. ; Lecerf, 63 k. ; Roussel, 70 kilos.

Professionnels. — Vanpeenel, 54 kilos ; Vonck, 60 kilos ; Robaye, 57 k. ; Norbert Aimé, 62 k. ; et Eliel Stobbe, qui défie particulièrement Peugeuret deuxe d'Auchel.

Adresser la correspondance à M. A. Parent, 88, rue de Canteleu à Lille.

ESCRIME

Un champion

M. J. Brunel vient d'être déclaré champion du Nord des S.A.G. après barrage avec Rasson de Roubaix, champion de 1927 et Vanocker, 3e au Championnat 1926 et 4e en 1928

Photo Mériaux, à Arras.

Jean BRUNEL
de l'Arras-Olympique, élève du Maître Lapeyre, Professeur d'Escrime à l'A. O.

Les succès de l'escrimeur Brunel proviennent en partie au Maître Lapeyre de l'A.O., agent de police à Arras, qui est le champion du Nord des Monitteurs.

Nous félicitons maître et élève dont les succès ajoutent de nouveaux fleurons au grand Club bleu et rouge de l'Arras-Olympique.

JEU DE BALLE

A LA SOCIÉTÉ « LA BELLE PELOTE » D'HERGNIES

La Société « La Belle Pelote » organisera pendant les mois de mai et juin 1928, une série de luttes entre les équipes de la Somme.

1. Le match aura lieu pendant quatre dimanches entre quatre équipes différentes.

2. Il commencera le 6 mai et continuera les 13, 20 mai et 3 juin et se définira entre les quatre équipes gagnantes le 10 juin.

3. Chaque équipe adhérente adressera 25 francs à M. H. Devaux, place de la République (16 équipes demandées).

4. Aux sommes reçues « La Belle Pelote », ajoutera 300 fr. à répartir entre les Sociétés gagnantes.

5. Les équipes intéressées pour ordre d'inscription et de réception de la mise de 25 francs.

6. La liste et la date des luttes officielles seront publiées aussitôt la clôture des inscriptions.

Luttes de 20 sociétés. — Le 17 mai 1928, jour de l'Ascension, grandes luttes de 20 Spéciale. Le concours de l'équipe renommée de Fresnes-Trion est assuré.

JEU DE PAUME

DEMANDE DE LUTTES

Le Comité de la Pelote Escautpontoise demande une équipe de 2e simple pour jouer sur son balldrome le dimanche 17 juin aux conditions fédérales avec ou sans réciprocité.

Envoyer confirmation à Gautier Eugène, Secrétaire.

HIPPISME

SOURDS A ENGHIEN

PREMIERE COURSE. — 1. Epargne (Fruhinschotz) g. 33 ; pl. 12.50. — 2. Le Vénitien (Dallarguell) pl. 40.50. — 3. Dicker (Luc) pl. 32.

DEUXIEME COURSE. — 1. Soulete (Camus) g. 43 ; pl. 18. — 2. Strab (Duluc) pl. 17.

TROISIEME COURSE. — 1. Rival III (Hamel) g. 55 ; pl. 19.50. — 2. Spectateur (Kelley) pl. 20.50. — 3. Poplis (Barnard) pl. 2.50.

QUATRIEME COURSE. — 1. Reichoffen (Niaudet) g. 40.50 ; pl. 21.50. — 2. Florimel (Luc) pl. 22.

CINQUIEME COURSE. — 1. Le Hâc (Luc) g. 14.

SIXIEME COURSE. — 1. Val Suzon (Verrèle) g. 38.50 ; pl. 16.50. — 2. Vertueux (Chrétien) pl. 18.

SEPTIEME COURSE. — 1. Bolesia (Forchnal) g. 33.50 ; pl. 15.50. — 2. Alphonsine (Bourcoubille) pl. 37.50. — 3 Urus (Cruddo) pl. 17.50.

Un industriel brûlé vif à Roubaix

Un pénible accident vient de mettre en deuil une famille d'industriels de Roubaix, très connue, la famille d'Halluin, dont un des membres a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

M. Jean Faure d'Halluin, 39 ans, était occupé, dans son habitation de la rue Dammartin, 99, près d'un foyer allumé. Il s'y livrait à une préparation à base d'essence quand, tout à coup, les vapeurs en produisant une légère explosion s'enflammèrent, communiquant le feu à ses vêtements. En quelques instants, M. d'Halluin devint une torche vivante. Il ne perdit pas son sang-froid. Il s'enroula entièrement dans une couverture.

Il évita, ainsi, d'être carbonisé, mais il avait été cruellement brûlé sur plusieurs parties du corps.

M. le docteur Richard, appelé aussitôt, s'empressa de donner ses soins au blessé, dont il put calmer les atroces souffrances. Mais, hélas ! l'industriel ne devait pas survivre aux brûlures étendues, qui l'emportaient.

Il décédait mercredi matin, laissant une veuve et deux enfants en bas âge.

M. d'Halluin était grand mutilé de la guerre. Il était titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre. Il exerçait les fonctions d'administrateur de la Caisse d'Epargne.

UN TERRASSIER OCCUPÉ AU MONUMENT CANADIEN A EU LA JAMBE BRISÉE

L'ouvrier Louis Lefranc, âgé de 50 ans, de l'entreprise Valère, Côte 140, au service de l'entreprise Valère DuyveWaardt, était occupé mercredi vers 14 heures, au nivellement du terrain entourant le Monument Canadien érigé sur la crête de Vimy. Il tirait deux wagonnets remplis de terre sur la voie Decauville, quand tout à coup, par suite du déraillement d'un autre wagonnet roulant en sens inverse et qui se renversa il fut serré entre les deux tampons. Quand on le releva, Lefranc avait la jambe gauche brisée.

Un septuagénaire tué par une auto à Roncq

Hier mercredi, vers 15 h. 30, M. Auguste Deraed-Catteau, âgé de 73 ans, veuf, habitant à Roncq, 51, rue Latérale, en sortant de la rue du Tamis et en voulant traverser la rue de Lille, face à la Poste, pour se rendre aux Pompes Funèbres, où il est employé, a été happé par une auto venant de la direction d'Halluin, pilotée par M. Joseph Samyn, habitant Menin, chauffeur au service de M. Catteau, garagiste à Menin, 61, rue de Lille.

Le malheureux a été aussitôt relevé par des employés des pompes funèbres ; il avait une fracture du bassin et de fortes contusions à la tête et sur tout le corps.

Transporté à son domicile, rue Latérale, vers 5 heures, il expirait, malgré les soins de M. le docteur Béal.

Au dire du chauffeur, celui-ci a obliqué à gauche par suite du stationnement d'une voiture à droite de la rue.

Le Parquet fut averti par téléphone par M. Larroy, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

Le chauffeur a été laissé en liberté provisoire.

LE COLLIER ROSE CRÈME AURAIT ÉTÉ VOLÉ ENTRE PARIS ET BOULOGNE-SUR-MER

Au sujet de la disparition du collier de perles rose crème, le « Daily Express » dit qu'hier soir, à Londres, la police était arrivée à conclure que le collier en question a été volé entre Paris-Gare du Nord et Boulogne-sur-Mer.

Ce collier avait été expédié par des joailliers parisiens à Londres à MM. Tyler and Co, à Holborn Viaduct (Londres) et 18, rue Chauveau-Lagarde, à Paris. Le collier était enveloppé dans de l'ouate, contenue dans une boîte en bois de quinze centimètres de long et quinze centimètres de large, recouverte de papier gris, ficelée et scellée en trois endroits.

La Chambre a voté le projet sur le régime d'importation du pétrole

La Chambre poursuit mercredi matin, la discussion du projet de loi relatif au régime d'importation des pétroles.

M. Margaine, mandaté par le groupe radical-socialiste, explique les raisons d'opportunité qui l'ont amené à déposer son contre-projet. Son but est d'aboutir au monopole, mais il ne pensé pas qu'on puisse y parvenir directement et c'est pourquoi il dit qu'on devrait tout d'abord constituer en France l'industrie du raffinage.

M. Margaine critique ensuite les dispositions du projet de loi gouvernemental.

Enfin il soutient un contre-projet dont l'article principal est ainsi conçu :

« Le délai imparti au Gouvernement pour organiser le monopole du pétrole, est reporté au 1er janvier 1929 ».

M. Bokanowski, Ministre du Commerce, s'oppose à tout ajournement du projet gouvernemental et pose même la question de confiance contre le contre-projet de M. Margaine. Ce dernier, mis au vote, est repoussé par 318 voix contre 292.

M. Charles Baron développe alors un contre-projet à peu près analogue et tendant à l'institution d'un monopole intégral.

Mis aux voix, ce contre-projet est repoussé par 325 voix contre 180.

Après la suspension de séance de 12 heures à 15 heures, M. Charles BARON exprime le regret que le gouvernement français ne profite pas de la question du pétrole pour régler celle des dettes avec la Russie.

L'ADOPTION DES ARTICLES

Puis le président donne lecture de l'article premier qui précise, notamment, qu'à *partir d'une date qui sera fixée par décret rendu au plus tard dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi, l'importation en gros du pétrole brut, de ses dérivés et résidus, sera effectuée sous le contrôle de l'Etat, soit sous le régime de l'autorisation instituée par l'Etat, soit sous le régime de l'autorisation spéciale.*

On repousse un amendement de M. E. LAFONT et l'article premier est adopté, de même que l'art. 2, qui *précise que l'autorisation spéciale est donnée par décret rendu en Conseil des ministres.* On discute l'art. 3, qui détermine *les conditions de l'entreprise.*

La seconde partie d'un amendement de M. Ch. BARON, qui prévoit *la participation de l'Etat aux bénéfices des entreprises*, est adoptée, ainsi que les articles 3, 4 *(Changement de titulaire de l'autorisation spéciale de cession totale ou partielle de ses droits)* ; 5 *(Conditions dans lesquelles les personnes ou sociétés auront droit à l'autorisation spéciale)* ; 6 *(Contrôle par les ministres du Commerce et des Finances)* ; 7 *(Abrogations de toutes dispositions contraires)* ; 8 *(L'Etat est autorisé à souscrire une partie du capital actions à concurrence d'un maximum de 50 millions d'une entreprise de raffinage)* ; 9 *(Application à l'Algérie et aux colonies).*

Enfin, après quelques explications de vote (M. Fr. Poncet déclare qu'il votera le projet ; M. Ch. Baron votera contre), *l'ensemble du projet est adopté par 333 voix contre 185*, et la séance est levée.

LES PLUS BAS PRIX ALLIÉS AUX QUALITÉS IRRÉPROCHABLES, tels sont les avantages offerts par les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, de PARIS, dont le Catalogue Général des NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ présente la plus importante collection d'articles sensationnels. Afin de faire votre choix, demandez ce Catalogue, au cas où vous ne l'auriez pas encore reçu à leur Bureau de Commandes et de Renseignements, 1, rue de la Clef, à LILLE. Téléphone 3-62. Livraison rapide par voitures automobiles dans LILLE et sa BANLIEUE.

Les Agriculteurs du Nord ont tenu une importante réunion

Comme de coutume, les Agriculteurs du Nord se sont réunis mercredi à l'hôtel Maréchal, à Lille, rue Solférino, sous la présidence de M. A. Hadou.

Parmi les personnes présentes, remarqué : MM. Dumesnil, ingénieur à Paris ; Carlier-Caffieri, député du Nord ; Florimond et Ch. Desprez ; Bataille, Lanéhlez, Georges Poté, Debuchy, Belle, vice-présidents ; G. Guillaut, président du Comice Agricole de Lille ; Lefèvre, directeur départemental des Services Agricoles ; Victor Desprez, Collette, Julien Maflé, directeur de la « Renaissance Agricole », etc...

En ouvrant la séance, M. Hadou évoque la mémoire de MM. Cazin, Delannoy, Lamprez et Adolphe Vandenbeede, décédés depuis la dernière réunion, et exprime les condoléances de la Société à leurs familles.

LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

On adopte le vœu suivant :

« Considérant : que les ouvrières agricoles sont, en France, en nombre insuffisant pour satisfaire tous les besoins ;

« Que le recours de la main-d'œuvre étrangère est dès lors absolument indispensable pour procurer aux exploitations agricoles les travailleurs de cette catégorie dont elles ne sauraient se passer, émet le vœu : Que le gouvernement fasse tous ses efforts pour maintenir dans leur intégralité les possibilités de recrutement d'ouvrières agricoles jusqu'ici offertes par certains pays étrangers, et en particulier par la Pologne, et qu'il s'oppose formellement à toute limitation du nombre des ouvrières pouvant être introduites en France ».

L'ENSILAGE DES FOURRAGES VERTS

M. Dumesnil fournit ensuite des explications sur l'ensilage des fourrages verts et les conséquences de cette façon de procéder. Il termine en formulant le vœu que l'ensilage se développe dans l'agriculture.

LA QUESTION DE L'ALCOOL

On revient une fois de plus sur cette question. Sur la proposition de M. Merchier, l'assemblée décide de provoquer une réunion entre le Syndicat des Fabricants d'Alcool et la Société des Agriculteurs pour étudier ensemble la grave question qui menace la culture betteravière.

LE RECEVEUR ESCROC D'ORAN SÉJOURNA A LILLE

Nous avons relaté l'arrestation, à Lyon, de José Galin, le receveur des postes d'Oran qui avait pris la fuite après avoir détourné une somme de 1.200.000 francs.

On a pu établir que l'escroc est passé à LILLE, le 28 février et qu'il y resta jusqu'au 3 mars.

Au cours de l'enquête qu'il fit concernant le passage de Galin, à Lille, M. Coissard, chef de la sû